



Mise en œuvre de la compétence GEMAPI par l'Agglomération Pays d'Issoire

Journée technique itinérantes : « Quelle collaboration encourager entre gestionnaires et structures Gemapiennes pour une gestion intégrée des zones humides en tête de bassin versant »

A Issoire (63), lundi 2 novembre 2020

Introduction du contexte général

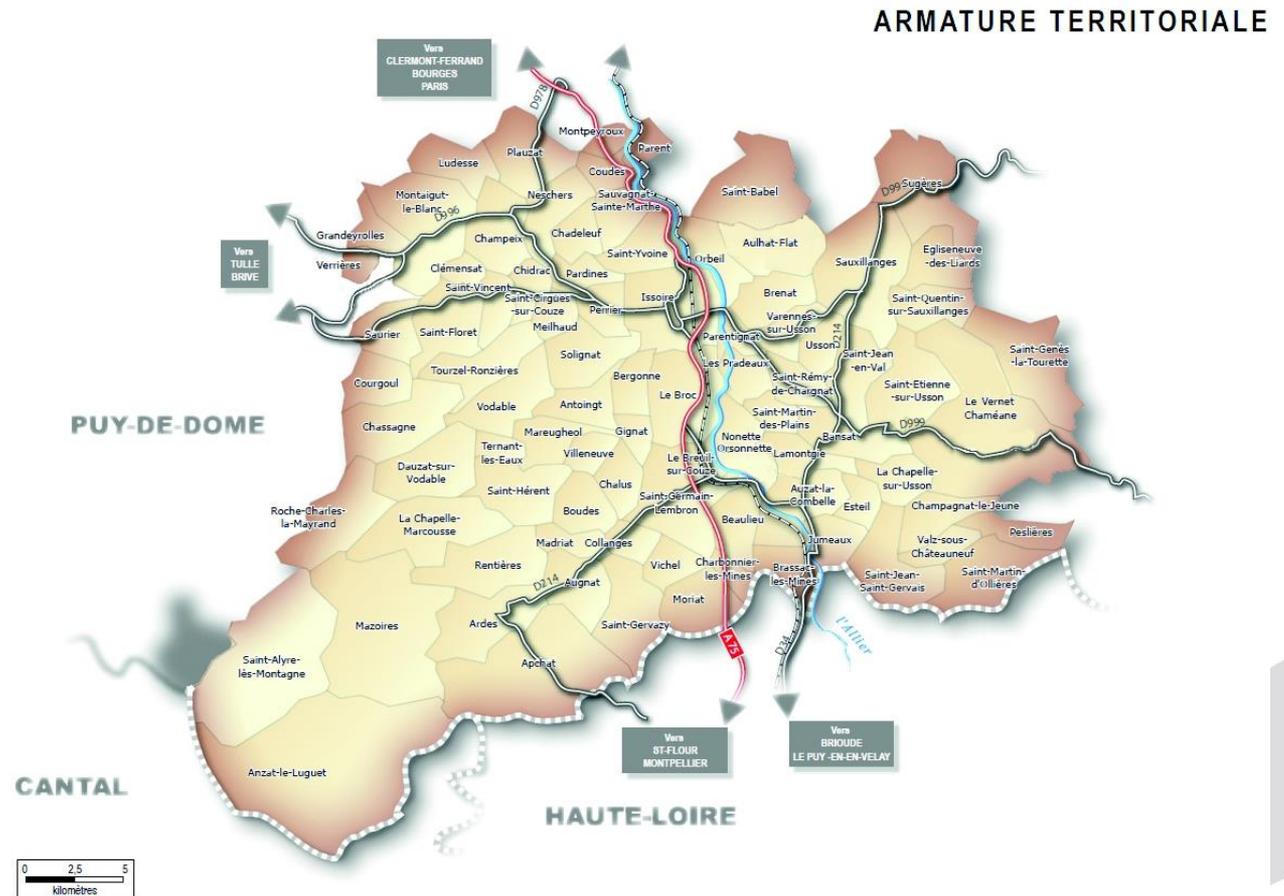
Madame Pascale Brun, Vice-Présidente Responsabilité environnementale
Agglo Pays d'Issoire

Déroulement

1. Contexte
2. La situation initiale de gestion des milieux aquatiques
3. L'objectif du contrat territorial unique

Création de l'Agglo Pays d'Issoire au 1^{er} janvier 2017 :

- fusion de 8 communautés de communes et 2 syndicats
- 88 communes
- 55 000 habitants



La compétence GEMAPI :

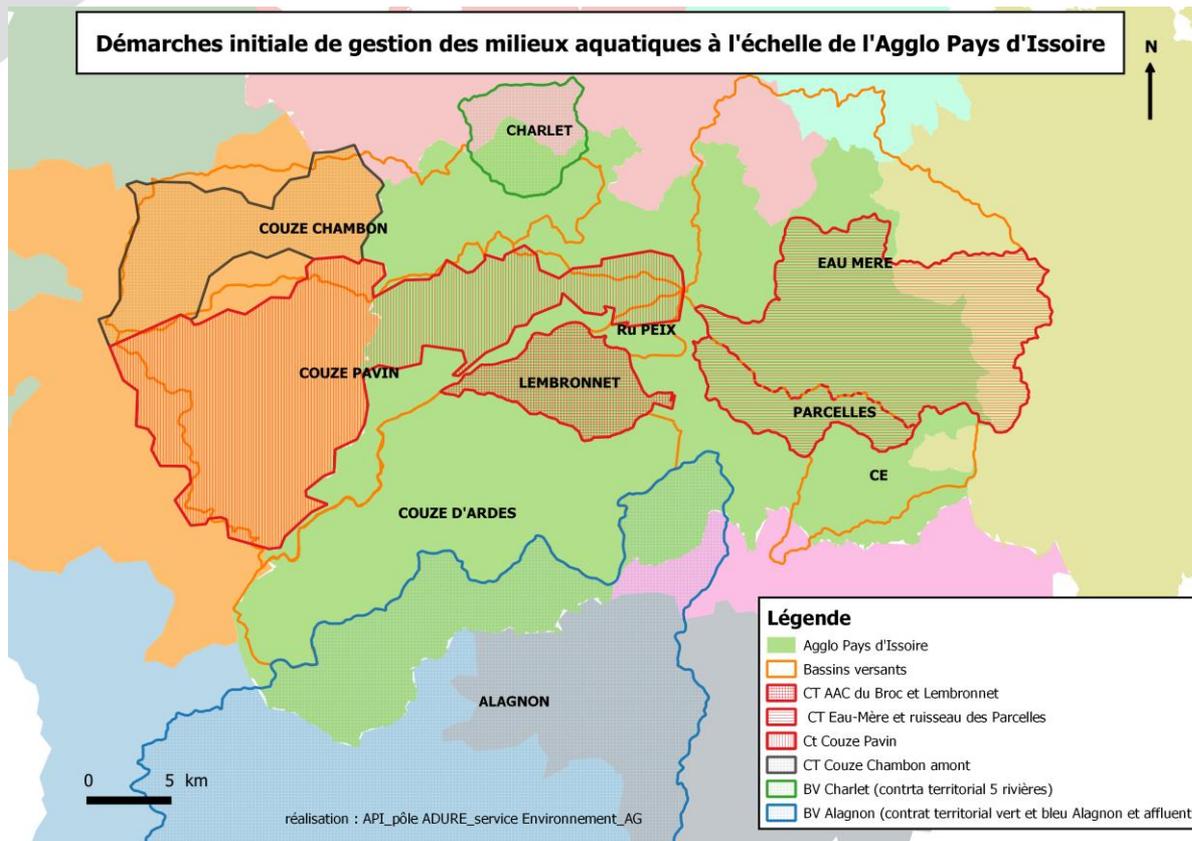
- prise de la compétence au 1^{er} janvier 2018
- items obligatoires + item 12 : animation et concertation
- volonté de réaliser la GEMA par les contrats territoriaux

- Protection des inondations :
- aucun ouvrage définis de protection des inondations
- suivi des procédures PPRI

La compétence Eau :

- prise de la compétence au 1^{er} janvier 2020
- forte hétérogénéité de gestion au sein des communes et syndicats

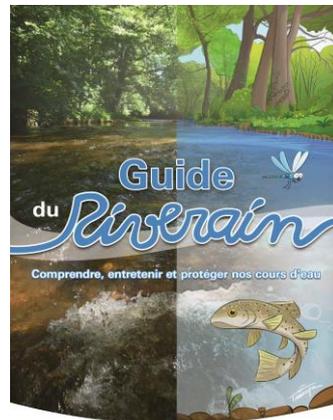
La gestion des milieux aquatiques initiale avec les contrats territoriaux



Le contrat territorial de l'Eau-Mère et du ruisseau des Parcelles :

- Phase opérationnel de 2014-2019
- Portage intercommunal
- 3 volets d'actions :
 - Restauration du milieu aquatique
 - Gestion quantitative de la ressource en eau
 - Animation, communication, sensibilisation

- Équipe : 1 animateur et 1 technicien jusqu'en septembre 2018
- Reste à charge pris en compte par les intercommunalités
- étude bilan et perspectives en cours



Le contrat territorial de l'AAC du Broc et du Lembronnet :

- Élément déclencheur : classement de puits du Broc en tant que captages prioritaire
- Phase opérationnel de 2014-2018
- Portage : SME Issoire et banlieue clermontoise + Chambre d'agriculture 63 puis repris en 2018 par l'Agglo Pays d'Issoire

- 3 volets d'actions :
 - Programme d'actions agricoles (animation par groupe thématique)
 - Programme d'actions non agricoles (assainissement, étude hydromorphologique, pratique communale)
 - Animation, suivi et évaluation

- Equipe : 2 animateurs (1 SME + 1 CA) jusqu'à 2018
- Reste à charge pris en compte par les porteurs de projet (pas de travaux réalisés)
- étude bilan et perspectives en cours

Le contrat territorial de la Couze Pavin :

- ❑ Phase opérationnel de 2015-2019
- ❑ Portage : SIAV Couze Pavin puis repris en 2018 par la communauté de communes du Massif du Sancy en relation avec l'Agglo Pays d'Issoire

- ❑ 4 volets d'actions :
 - Restauration de la qualité des eaux (lac des Hermines et pollutions diffuses)
 - Restauration du milieu aquatiques
 - Communication/sensibilisation
 - Suivi et animation

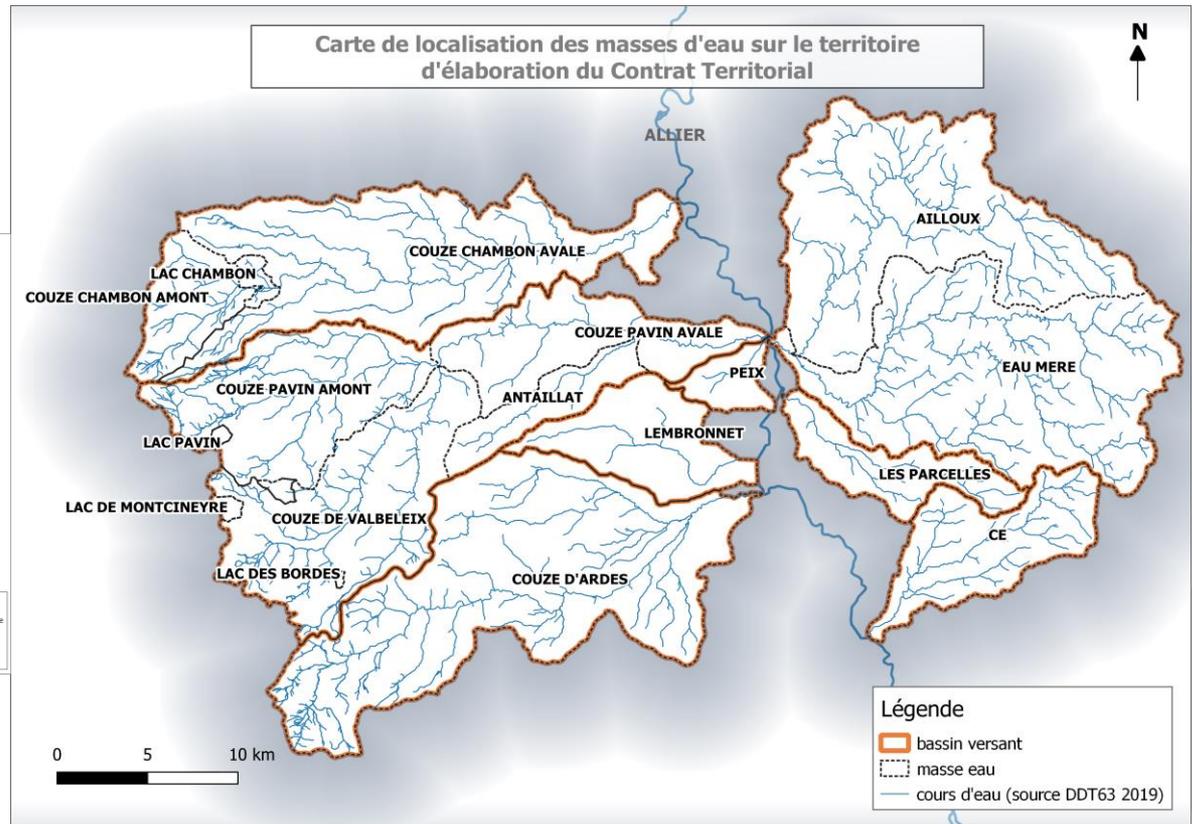
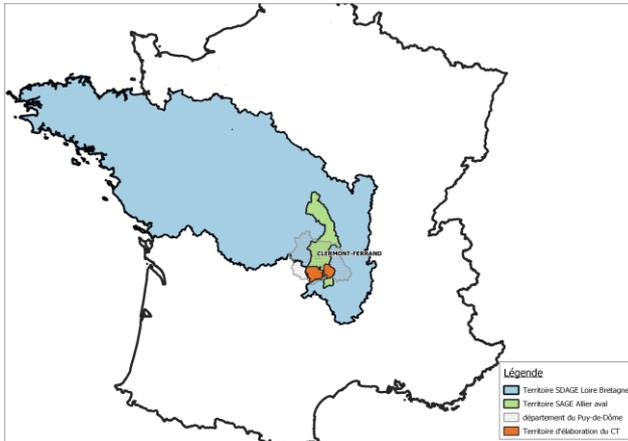
- ❑ Equipe : 0,5 animateur et 0,7 technicien jusqu'en 2018
- ❑ Reste à charge pris en compte par les communes et pour les aménagements pris en compte par les propriétaires
- ❑ étude bilan et perspectives en cours de consultation

Bilan des contrats territoriaux sur le territoire :

- Impact de la fusion des intercommunalités (actions, agents)
- Création de disparités sur le territoire (participations aux actions)
- Etudes bilan et perspectives permettant de tirer les enseignements
- Besoin d'un nouveau projet prenant en compte l'ensemble du territoire
- Conventionnement avec les entités historiques (SIGAL et SMVVA)

Un territoire :

- ❑ Linéaire de cours d'eau : 1 270 km *(cartographie des cours d'eau DDT63)*
- ❑ Surface zone humide : 146 km² *(étude de localisation 2012 SAGE Allier Aval)*
- ❑ Surface : 1 180 km²



Un objectif d'amélioration de l'état des masses d'eau

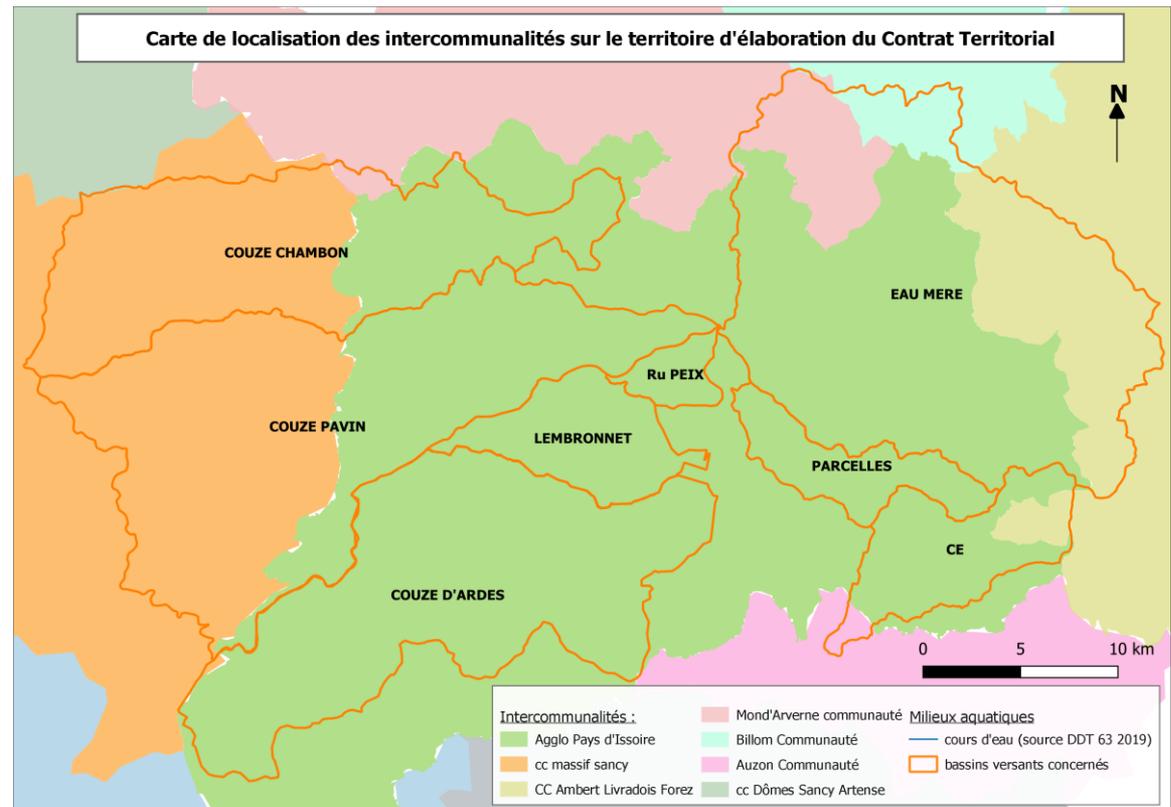
□ 13 masses d'eau cours d'eau:

- 4 en bon état
- 6 en état moyen
- 2 en état médiocre
- 1 en état mauvais



Des partenariats à établir :

- ❑ 7 intercommunalités
- ❑ Autres acteurs : CEN, LPO, Chambre d'agriculture, ...



Candidature auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en octobre 2020

Une élaboration sur 2 ans 2021-2022 (+ 1 an en option)

Prise en compte de l'étude ZH du SAGE Allier

COTEC
par BV,
ZH ?

Implication
acteurs

Etablir des
partenariat

Année	Semestre	Planification des opérations				
2020	4	Mise en place de l'instance du suivi de l'élaboration				
2021	1	Définition de la stratégie et de la gouvernance du territoire	Définition de la feuille de route	étude qualité	Diagnostic des territoires	
	2					
	3					
	4					
2022	1	Définition du programme d'action				
	2					
	3					
	4					
2023	1					
	2					DIG
	3					
	4					Signature du CT

Merci de votre attention

